AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE PLAN D'ACTION NATIONAL VISANT LES VOIES D'INTRODUCTION PRIORITAIRES AFIN DE PRÉVENIR L'INTRODUCTION ET LA PROPAGATION NON INTENTIONNELLES D'ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES EN BELGIQUE OU À L'INTÉRIEUR DE SON TERRITOIRE (2027- 2032)

PROCÉDURE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES PLANS ET PROGRAMMES (CODE DE L'ENVIRONNEMENT – LIVRE I^{ER})

Le Collège Communal informe la population qu'une enquête publique est organisée, sur l'entité, à la demande du Gouvernement wallon :

Date d'affichage	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Personne de contact
Mardi 10 novembre 2026	Lundi 16 novembre 2026	Vendredi 08 janvier 2027, 10h Administration communale Rue de Marchienne, 1 6110 Montigny-le-Tilleul	Pauline Hubert, Service environnement 071/60 98 73

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, et le mercredi jusqu'à 20h à l'adresse suivante : Service Environnement - Rue de Marchienne 1 – 6110 Montigny-le-Tilleul.
Conformément au code de l'environnement, cette enquête sera suspendue du 24 décembre au 1er janvier compris. Le dossier ne pourra donc pas être consulté durant cette période.

Le dossier est également consultable sur le site Internet de la commune ou sur le site internet du Portail environnement de la Wallonie via le lien suivant :
https://environnement.wallonie.be/enquetes-publiques

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après 16 heures, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès du Service environnement (071/609.873).

Les observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet (voir cadre ci-dessus).

Tout intéressé souhaitant formuler des observations écrites, par voie postale ou électroniques, peut envoyer ses remarques (pour le 08 janvier au plus tard) à l'administration communale ou en contactant le SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement à l'adresse suivante :

Projets d'arrêtés du gouvernement wallon
Via courriel : **invasives@spw.wallonie.be** Via courrier : SPW Agriculture, Ressources naturelles, et Environnement Département de la Nature et des Forêts Direction de la Nature et des Espaces Verts Enquête publique Espèces Exotiques Envahissantes Avenue Prince de Liège, 7 5100 Jambes

Montigny-le-Tilleul, le 10 novembre 2026

Par le Collège,

La Directrice Générale f.f.,
L.VERDUYCKT

La Bourgmestre,
M. KNOOPS

A l'initiative du Gouvernement wallon, ce projet, de catégorie A.1., est soumis à enquête publique en vertu de l'article D. 29-1, du Livre Ier, du Code de l'Environnement. Ce projet a également fait l'objet d'une évaluation des incidences sur l'environnement, en vertu de l'article D.53, du Livre Ier, du Code de l'Environnement. Ce projet est également soumis aux consultations transfrontières. Suite à l'enquête publique, le Gouvernement wallon rédigera la déclaration environnementale et adoptera le plan susvisé par arrêté délibéré en son sein.